

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

La formation BNSSA s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de 17 ans au moins à la date de l'examen, désirant assurer, dans le cadre des baignades ouvertes gratuitement au public, ou payantes sur dérogation préfectorale (plages, lacs, plans d'eau, piscine publiques et privées, etc ...), la prévention des risques de noyade, la sécurité des baignades, le sauvetage et la réanimation. Le BNSSA doit être recyclé (6 heures de formation) tous les 5 ans.

BNSSA / PSE1 : 580€
BNSSA / PSE1 + PSE2 : 800€

Dates à retenir

Inscription : Avril à Juillet 2021

Formation : 5 juillet au 20 août 2021

Méthodes pédagogiques :

Cette formation, théorique et pratique, est effectuée à partir d'entraînements aquatiques, de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et techniques, et mise en situation d'accidents simulés. Toute la formation est encadrée par des intervenants diplômés et affiliés FNMNS

PUBLIC :

Toute personne citoyenne, âgée de 17 ans au moins à la date de l'examen

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles des différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en (ou hors) milieu aquatique

CONTENU DE LA FORMATION

- Premier Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1) : Dans les locaux de 16/30 FORMATION à Bagnols-sur-cèze

Cette formation vous apportera des compétences étendues pour vous occuper d'une victime au sein d'une équipe de secours et veiller à ce que son état ne s'aggrave pas. Les thèmes suivants sont traités de manière systématique : Les bilans / Protection et sécurité / Hygiène et asepsie / Urgences vitales / Malaises et affections spécifiques / Traumatismes.

- Partie théorique : Dans les locaux de 16/30 FORMATION à Bagnols-sur-cèze

Aspects juridiques et réglementaires, textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade, Signalisation d'un poste de secours, des aides et matérialisation des lieux de baignade, Balisage, Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale, Organisation des secours, Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours, Mise en oeuvre des moyens d'alerte, Connaissance et diffusion des informations météorologiques, Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, Modalités d'alerte du poste de secours, Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, Conduite à tenir en cas d'accident, Mesures conservatoires, Alerte des secours publics, Mise en oeuvre de moyens supplémentaires de secours

- EXAMEN PEFECTORAL FINAL :

À l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire qui aura participé avec assiduité à la formation, et qui répondra aux objectifs finaux, lui permettant l'inscription à l'examen préfectoral final conformément à l'arrêté du 22 juin 2011. Deux examens blancs seront organisés avant l'examen préfectoral.

RENSEIGNEMENTS

ERWAN : 07.78.39.25.17 / 09.81.26.93.91 / 1630Formation.mns@gmail.com

Financements possibles : CPF / Période de Professionnalisation / Plan de formation / CSP / Financement Individuel / AGEFIPH

FICHE D'INSCRIPTION

À compléter en majuscules

M. Mme NOM :

Nom de jeune fille : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Profession :

Renseignements certifiés exacts par le soussigné :

Date :

Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e), autorise ma fille(1), mon fils(1), à participer à la formation dispensée par 16/30 FORMATION et la FNMNS.

Fait à : Signature du représentant légal :

(1) rayer les mentions inutiles

FORMATION DEMANDÉE

580€

BNSSA

PSE1

EXAMEN

800€

BNSSA

PSE1

PSE2

EXAMEN

PRÉ-FORMATION BPJEPS AAN

BNSSA

PSE1

PSE2

EXAMEN

PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Fiche s'inscription remplie, datée, signée
- Certificat médical ci-joint de moins de 3 mois,
- Copie recto verso de la carte d'identité
- Chèque à l'ordre de 16/30 FORMATION (possibilité de régler en plusieurs fois)



CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné

docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M.

et avoir constaté qu' _____ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

À _____, le

Signature

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.